

[Text]

think that everybody who served would have to be put in the same category. I think that everyone who served should be in the same category. It does not matter whether they served voluntarily or involuntarily. They served and they should all be eligible.

Senator Hastings: The point I am making is that by Order in Council or by Act of Parliament, we made them all eligible for service anywhere in the world, and therefore they were placed in exactly the same category as anybody else. I think that is pretty important.

Senator Macdonald (Cape Breton): Mr. Chairman, I think there was a limit put on the numbers that were sent overseas.

Mr. Slater: I would just like to say, Mr. Chairman, that a person who served under NRMA gets a disability pension. If he served in Canada only, he is eligible for veterans allowance, the same as anyone who served in the active forces. All he needs is a 1 per cent and he is eligible for War Veterans Allowance.

Senator Guay: I call a volunteer a man who joined before being called. In other words, he joined ahead of time. That is my opinion of a volunteer.

I am wondering, with respect to your presentation, which I think is a very good one, whether you have looked into that aspect that we are speaking of now in regard to this last section called "War Veterans Allowance Legislation—Eligibility for Service—Canada Only". The basic requirement is service of 365 days or more. As you know, some of them served five and a half years or more and most of them—and I agree with you that there are many among them—joined the service with the intention of going overseas. Some were turned down because they were instructors or something else. Perhaps they were needed more here than anywhere else. My question is: Have you looked into the numbers we are speaking of? Secondly, have you looked into the number that would be entitled to a pension? Some of them would not even ask for a pension now. They are healthy and they wouldn't even ask for it, so I think there is a difference between those numbers, and possibly this would reduce the amount of money which you have spoken of. By the way, is the amount you spoke of as \$300 million, to look after the whole lock stock and barrel?

Mr. Slater: I think that \$300 million is, as you say, senator, lock stock and barrel. The figures were given to us by Veterans Affairs. We have tried by different means to calculate how many veterans would still be alive. We know that well over one million people served in the Canadian forces in World War II, but the numbers are very difficult to pinpoint now.

The Chairman: There is an important factor there. We have just said that the World War II veteran is of an average age of

[Traduction]

fin de la guerre. Elles n'étaient pas volontaires. D'après moi, tous ceux qui ont servi devraient faire partie de la même catégorie. Peu importe qu'elles se soient portées volontaires ou non. Elles ont fait du service et devraient toutes être admissibles.

Le sénateur Hastings: Ce que j'essaie de vous faire comprendre, c'est que nous avons décidé, par décret ou par une loi du Parlement, de leur accorder l'allocation pour avoir servi dans n'importe quelle région du monde. On les a donc placées dans la même catégorie que les autres. Je crois que c'est très important.

Le sénateur Macdonald (Cap-Breton): Monsieur le président, je crois qu'on avait limité le nombre de personnes qui pouvaient être envoyées à l'étranger.

M. Slater: Je voudrais tout simplement vous dire, monsieur le président, que la personne qui a servi en vertu de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales touche une pension d'invalidité. Si elle n'a servi qu'au Canada, elle a droit à l'allocation d'ancien combattant, tout comme celles qui ont servi dans les forces actives. Il suffit qu'elle souffre d'une invalidité évaluée à 1 p. 100, pour avoir droit à l'allocation d'ancien combattant.

Le sénateur Guay: Pour moi, un volontaire c'est une personne qui s'enrôle avant d'être appelée sous les drapeaux. Autrement dit, qui s'enrôle à l'avance. Voilà ma définition d'un volontaire.

Je me demande, en ce qui concerne votre exposé—qui est excellent—si vous avez étudié cet aspect dont il est maintenant question dans la section appelée *Loi sur les allocations aux anciens combattants—Admissibilité applicable au service fait au Canada seulement*. La durée minimale de service est de 365 jours. Comme vous le savez, certaines personnes ont servi pendant cinq ans et demi ou plus, et la plupart—et je conviens avec vous qu'il y en a beaucoup—se sont enrôlés dans l'intention de servir à l'étranger. Certains n'ont cependant pas pu le faire parce qu'ils étaient instructeurs ou avaient d'autres compétences. On avait sans doute plus besoin d'eux ici qu'ailleurs. Ma question est la suivante: de combien de personnes est-il question? Deuxièmement, combien auraient droit à une pension? Certaines d'entre elles ne songeraient même pas à en faire la demande. Elles sont en santé et ne songeraient pas à faire pareille demande. Je crois qu'il y a entre ces nombres une différence qui permettrait peut-être de réduire le montant que vous avez mentionné. Soit dit en passant, avez-vous dit que le montant global serait 300 millions de dollars?

M. Slater: Le montant global, comme vous l'avez dit sénateur, serait de 300 millions. Ces chiffres nous ont été fournis par le ministère des Affaires des anciens combattants. Nous avons utilisé diverses méthodes pour calculer le nombre d'anciens combattants encore en vie. Nous savons que plus de un million de personnes ont servi dans les Forces canadiennes pendant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, il est maintenant très difficile d'obtenir des chiffres exacts.

Le président: C'est un facteur important. Nous venons de dire que l'âge moyen de l'ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale est de 66 ans. Il reçoit donc maintenant la